

Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Séverine BOUROUMEAU, Vincent de NADAÏ, José GOUVEIA, Fabienne GRAU, Marie-Rose MIRABEL, Laurent NORMANDIN-VARENNE, Sylvie POMIER

Excusés : Christèle BOE, Julien COYART, Alain MALGOUYRES

1. Assurance statutaire

Madame le Maire informe l'assemblée que le contrat d'assurance statutaire avec le prestataire actuel Sofaxis arrive à échéance le 31 décembre 2020. L'assurance statutaire rembourse à la mairie le salaire des agents en cas d'arrêt maladie.

Le Centre de Gestion a réalisé un appel d'offres et propose à la mairie de souscrire à un contrat avec le groupe Groupama via le courtier Siaci Saint Honoré.

Pour les fonctionnaires relevant de la CNRACL (3 agents concernés) :

- Franchise 10 jours, taux de cotisation : Sofaxis : 6,45 % - Groupama : 7,25 %
- Taux de remboursement à la mairie du salaire de l'agent : Sofaxis : 85 % - Groupama : 100 %

Pour les fonctionnaires relevant de l'IRCANTEC (4 agents concernés) :

- Franchise 10 jours, taux de cotisation : Sofaxis : 1,15 % - Groupama : 1,15 %
- Taux de remboursement à la mairie du salaire de l'agent : Sofaxis : 85 % - Groupama : 100 %

Après calcul, il apparaît qu'il est plus intéressant financièrement de conserver le contrat actuel. Il est décidé à l'unanimité de continuer avec le prestataire actuel Sofaxis.

2. Journée de solidarité

La journée de solidarité, qui consiste en une journée de travail supplémentaire (qui peut éventuellement être fractionnée en heures), est destinée au financement d'actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Elle n'a pas été appliquée aux agents municipaux depuis sa création.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de son application à partir de 2021.

3. Compte Epargne Temps

Un compte épargne temps pour les salariés est prévu dans le règlement intérieur de la commune mais n'a jamais été mis en place.

Les conseillers sont invités à définir la forme que doit prendre le compte épargne temps :

- cas 1 : l'agent peut utiliser le temps épargné sous forme de congés
- cas 2 : l'agent peut utiliser le temps épargné pour sa retraite ou sous forme de congés

Les conseillers décident de choisir la deuxième possibilité : l'agent peut utiliser le temps épargné pour sa retraite ou sous forme de congés.

Cette décision sera maintenant soumise au Comité Technique.

4. RPI Sauvagnas

Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec Sauvagnas a été créé en 2015. Dans le contrat de création du RPI il est noté qu'une participation de 700 euros (qui pourra être révisée) sera versée par la mairie de Sauvagnas à la mairie de Saint Caprais, par année, pour chaque élève de Toute Petite Section, Petite Section et Moyenne Section résidant à Sauvagnas et scolarisé à Saint Caprais.

Cette participation est destinée à compenser le coût élevé des élèves de maternelle par rapport aux élèves de l'élémentaire, lié à la présence d'ATSEM dans les classes de maternelle.

Il apparaît que depuis le début du RPI la mairie de Saint Caprais a demandé une participation à la mairie de Sauvagnas également pour les élèves de Grande Section. La mairie de Sauvagnas s'est acquittée de cette participation chaque année.

Le nouveau conseil municipal de Sauvagnas demande maintenant à la mairie de Saint Caprais un remboursement des participations pour les élèves de Grande Section depuis le début du RPI (qui s'élève au total à 14 400 euros) et une application du contrat à l'avenir.

Une discussion est engagée entre les deux municipalités pour régler ce différend.

5. Projet Imbert

Le projet d'un deuxième architecte, M. Raude est comparé au projet du premier architecte, Mme Olivan, réalisé en 2018. Le projet de M. Raude conserve mieux le caractère des bâtiments (pierres) par rapport au projet de Mme Olivan mais son coût est de 80 000 euros de plus que le projet de Mme Olivan.

Il est décidé de demander aux deux architectes de retravailler leur projet sur les points suivants :

Projet de M. Raude :

- 3 jardins
- pas de garages
- 2 T4
- ajuster le prix

Projet de Mme Olivan :

- ajouter du caractère : pierres
- réactualiser le prix

6. Fête au village

La fête du village a généralement lieu le premier week-end d'octobre. Le conseil municipal souhaite organiser un pot de départ pour l'ancien Maire, Monsieur Jean-Paul Pradines avec tous les habitants de la commune. Le pot de départ de Monsieur Jean-Paul Pradines pourrait être envisagé au moment de la fête du village.

Les questions qui se posent sont la forme que pourraient prendre ces événements au vu des conditions sanitaires. Les conseillers sont appelés à réfléchir et faire part de leurs propositions.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Demande de nettoyage du terrain Grabé** (à l'entrée du village route de Puymirol) : Le dossier est relancé.
- **Demande d'augmentation de la part d'un employé municipal**, les conseillers municipaux sont tous d'accord pour étudier une proposition d'augmentation.
- **Date du prochain conseil municipal** : le lundi 07 septembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.